

Edition du "REVEIL DU NORD" 225 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Hausmann (9e)

l'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 46, rue de la Gare, 46 TOURCOING 15, Rue Nationale, 15

Un phénomène MEDOR

le chien-tirelire d'Iwuy

Nous avons tous, ou nous avons tous eu un chien dans la maison, j'allais dire dans la famille. Et toujours l'on s'est extasié sur les qualités du compagnon quatre pattes...



MEDOR, LE CHIEN-TIRELIRE

Qu'il s'agisse du chien-chien à sa mémère ou du mastodonte de la race, toujours son propriétaire aura en vanterie les mérites les plus extraordinaires...

Un brave homme blaguait cette manie par une formule un peu crue, qu'il faut traduire par décence : « Son chien, disait-il, mangeait des factures et... sortait des quittances. »

Talents de Société

Sur la Grande-Place d'Iwuy, il est un café bien connu dans le pays : c'est celui de Mme Hainaut. Au fait, c'est bien celui de Mme Hainaut ? Je crois que c'est plutôt le « Café de Médor », car Médor y est la grande vedette.

Et sur un air en vogue, le cabot se met à entamer une gigue effrénée, un charleston de chien absolument ébouriffant.

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

C'est n'est plus un chien ; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes similitudes avec le tonneau des Danaïdes, de célebre mémoire : il ne s'empêche pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette ; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation (en termes industriels on pourrait qualifier « d'utilisation rationnelle des sous-produits »).

DEMAIN, AU SENAT EXAMEN DU BUDGET DE 1929

Le rapport sur le budget de 1929 de M. Charles Dumont, rapporteur général, sera mis en distribution aujourd'hui jeudi au Sénat et ainsi que la Haute Assemblée en a décidé en fin de sa séance de mardi, c'est vendredi prochain que commencera la discussion en séance publique.

On pense que la discussion générale dans laquelle se sont déjà inscrits MM. Lémery, Massabau, Reboul et ébry sera très courte. Aussi bien, dès samedi, l'Assemblée abordera l'examen du budget des divers ministères.

Le vol de 120.000 francs au bureau de poste de Jeumont de Jeumont

La dame employée qui s'en rendit coupable a été condamnée à deux ans de prison

Devant le tribunal correctionnel d'Arras, vient de venir l'affaire du vol d'un pli chargé de 120.000 francs, au bureau de poste de Jeumont, le 4 novembre 1923. On se rappelle que les inspecteurs chargés de faire la lumière sur ce vol, arrêtèrent Lucienne Quentin, âgée de 24 ans, épouse Colmet, dame employée au dit bureau, laquelle, après interrogatoire, passa des aveux.

Comment le vol fut commis

Lucienne Quentin déclara avoir dérobé les 120.000 fr. dans quelle était occupée avec une autre dame employée. Elle brisa les scellés apposés par le receveur sur le sac et cacha la somme dans son sac à provisions. Retenue chez elle, elle cacha l'argent volé dans son armoire. Son mari ne fut pas mis au courant du vol. Après le départ de celui-ci, elle compta dix liasses de billets de mille francs et se garda des 22.000 francs. Effrayée du montant du vol, elle prit 90.000 fr. dans trois enveloppes et les déposa dans la boîte aux lettres.

Puis, prise de remords, et pensant que son mari pourrait voir les billets de 100 fr., elle jeta ceux-ci dans le feu. Elle fut arrêtée après avoir réitéré ses aveux devant M. l'inspecteur Henry, des P. T. T. et conduite à Arras.

Interrogée par M. le juge d'instruction, assistée de son avocat, M. Déprez, elle renouvela également ses aveux.

L'audience

Le Président, qui l'interroge, donne des renseignements sur sa moralité : Elle était dans l'Administration depuis sept ans. Elle a reçu une bonne instruction primaire. Elle est considérée comme une bonne employée, ayant en outre des sentiments religieux très prononcés. Il lui reproche d'avoir eu des relations avec M. Chevalier, le receveur des postes de Cousolre, où elle était employée. Il se demande s'il n'y a pas une question de complicité.

Après ces questions posées par le Président, elle affirme n'avoir pas volé. Elle n'aurait fait précédemment des aveux que pour recouvrer sa liberté.

Le Président est obligé de lire les dépositions faites par l'inculpée aux inspecteurs de la police, à l'inspecteur des P. T. T. et devant M. le juge d'instruction, Lucienne Quentin confessa à nier et persévéra devant l'évidence même.

Elle dit n'avoir pas eu de complicité. Lucienne Quentin avoue cependant avoir eu des relations avec M. Chevalier, receveur des postes à Cousolre.

On entend ensuite la déposition de M. Henry inspecteur des P. T. T., qui a procédé à l'enquête administrative.

M. Henry déclare qu'il a interrogé Lucienne Quentin et lui dit en substance : « Si je vous accusais de ne pas avoir mis le chargement dans le sac à la poste, vous baissiez la tête et ne répondiez rien. Il affirme que le vol a bien été commis par Mme Colmet, née Lucienne Quentin.

« J'ai commis une bêtise », dit l'ami de la coupable

C'est ensuite M. le commissaire Drotton, de la brigade mobile, qui vient déclarer dans quelles circonstances il procéda à l'enquête et à l'arrestation de Mme Colmet.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

La rebellion continue en Afghanistan

Les vivres manquent à Caboul et le sort des souverains demeure incertain

Le correspondant de la « Morning Post » à Lahore, télégraphie : Les troubles en Afghanistan continuent, et il bruit court que les soldats afghans se sont rebellés.

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

C'est n'est plus un chien ; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes similitudes avec le tonneau des Danaïdes, de célebre mémoire : il ne s'empêche pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette ; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation (en termes industriels on pourrait qualifier « d'utilisation rationnelle des sous-produits »).

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

Le cinquième Gagnant de notre Grand Concours de la Reconstitution

C'est à un cabaretier de Valenciennes, M. R. DEROISSART, que revient la magnifique chambre à coucher moderne en bubenga rose ramageux d'une valeur de 4.850 fr.

DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL

Valenciennes, 19 décembre. — Une chambre à coucher de style moderne, en bubenga rose ramageux, motifs marquetés, nacre, ébène et ivoirine, comprenant un lit de milieu, largeur 1 m. 50, une table de nuit liseuse, dessus marbre, une armoire à glace à trois portes ouvrantes, etc.

C'est le lot magnifique qui revient à M. René Deroissart, cabaretier, rue du Quesnoy, quartier de Romatnuille, à Valenciennes. Gagnant du cinquième prix, M. Deroissart avait porté sur sa réponse et dans l'ordre, les huit premiers noms de villes figurant sur la liste-type.

Pour les questions subsidiaires, il avait indiqué comme chiffres : 110.114 ; et 21.10.10.

Qui eut cru, qu'il put compter parmi les premiers gagnants ?

M. Deroissart, qui exerce la profession de tourneur dans une usine de sole artificielle, tient en outre un estaminet, très fréquenté, qui est, au quartier de Romatnuille, la dernière maison de Valenciennes, sur la route du Quesnoy, à la limite de Marly.

Marlé depuis huit ans, l'heureux gagnant est père d'une fillette de cinq ans.

« J'ai commis une bêtise », dit l'ami de la coupable

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un exploit remarquable en canot

Accompagné de notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson, nous le trouvons à l'heure du midi, à l'heure où les rues sont remplies des foules diverses par les usines, voisines. Et, heureuse nouvelle, nous apprenons que M. Deroissart fête aujourd'hui même son trente-troisième anniversaire.

Une bonne nouvelle qui arrive à point ! Le gagnant du cinquième prix est encore un assidu lecteur de notre journal. « Depuis toujours, nous dit-il, je lis votre « Réveil ».

Nous publierons, demain, la liste des 50 premiers gagnants, et les jours suivants, la suite du bilan du Grand Concours de la Reconstitution.

Suivez bien notre journal, et voyez si vous comptez parmi les favorisés de la chance.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

« J'ai commis une bêtise », dit l'ami de la coupable

C'est le lot magnifique qui revient à M. René Deroissart, cabaretier, rue du Quesnoy, quartier de Romatnuille, à Valenciennes. Gagnant du cinquième prix, M. Deroissart avait porté sur sa réponse et dans l'ordre, les huit premiers noms de villes figurant sur la liste-type.

Pour les questions subsidiaires, il avait indiqué comme chiffres : 110.114 ; et 21.10.10.

Qui eut cru, qu'il put compter parmi les premiers gagnants ?

M. Deroissart, qui exerce la profession de tourneur dans une usine de sole artificielle, tient en outre un estaminet, très fréquenté, qui est, au quartier de Romatnuille, la dernière maison de Valenciennes, sur la route du Quesnoy, à la limite de Marly.

Marlé depuis huit ans, l'heureux gagnant est père d'une fillette de cinq ans.

« J'ai commis une bêtise », dit l'ami de la coupable

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un exploit remarquable en canot

Accompagné de notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson, nous le trouvons à l'heure du midi, à l'heure où les rues sont remplies des foules diverses par les usines, voisines. Et, heureuse nouvelle, nous apprenons que M. Deroissart fête aujourd'hui même son trente-troisième anniversaire.

Une bonne nouvelle qui arrive à point ! Le gagnant du cinquième prix est encore un assidu lecteur de notre journal. « Depuis toujours, nous dit-il, je lis votre « Réveil ».

Nous publierons, demain, la liste des 50 premiers gagnants, et les jours suivants, la suite du bilan du Grand Concours de la Reconstitution.

Suivez bien notre journal, et voyez si vous comptez parmi les favorisés de la chance.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

On a perquisitionné hier chez MM. H. Dumay et G. Anquetil. M. Pierre Audibert a été interrogé pour la première fois.

Les scellés ont été posés hier matin à 7 h. au domicile que M. Henri Dumay possède dans l'immeuble du N° 25 de l'avenue Kléber.

Après ces opérations M. Anquetil, directeur de la « Rumeur » a fait aux journalistes une déclaration dans laquelle il s'étend d'avoir reçu la visite de M. Pachot. Il estime avoir donné samedi dernier, au juge d'instruction, des explications qui, ayant précisé son rôle dans cette affaire, dégagent sa responsabilité.

La correspondance reçue par la « Rumeur » et se rapportant à la « Gazette du Franc » est parti les pièces saisies ainsi que les doubles réponses faites par l'« Interpress ».

M. H. Dumay n'a pas quitté Paris

Contrairement au bruit qui a couru, M. Henri Dumay n'a pas quitté Paris. Il se trouvait hier matin, durant que des commissaires opérèrent des perquisitions, à son domicile, dans le cabinet de M. de Moro Giarferi, son défenseur éventuel.

M. Glard, juge d'instruction, chez M. Pierre Audibert

M. Glard, juge d'instruction, s'est présenté à 14 heures, avec une heure de retard sur l'heure, au domicile de M. Pierre Audibert, 141, boulevard Saint-Michel.

Il a retrouvé dans l'appartement, situé au rez-de-chaussée et dont une servante diligente avait fermé les volets des fenêtres, le docteur Paul, médecin légiste, qui, depuis une heure déjà, se trouvait dans une des pièces et des défenseurs de M. Pierre Audibert, M. Campinchi et Asselineau.

M. Campinchi se proposait avant l'interrogatoire, de faire état d'une disposition d'une loi, promulguée en 1897, et selon laquelle un inculpé ne peut être interrogé que lorsque des défenseurs ont été nommés.

Sur le trottoir, malgré le froid, de nombreuses personnes attendaient la sortie des magistrats.

« M. Audibert va bien, aussi bien que possible, mais actuellement, il reste intransportable. »

M. Audibert connu M. Hanau à Lille

« Je tiens d'abord à vous notifier le mandat d'amener que j'ai délivré contre vous, dit M. Glard à l'inculpé.

« Vous pouvez ne pas me répondre, ajouta le juge d'instruction, et demander à consulter vos conseils. »

« Monsieur le juge, dit M. Audibert, je tiens à vous déclarer tout de suite que je proteste avec toutes mes forces de ma bonne foi et de mon honneur. Voici dans quelles circonstances j'ai été mêlé à cette douloureuse affaire.

« Les dégrèvements ci-après sont appliqués aux commerçants et industriels qui, n'étant pas assujettis à l'impôt général sur le revenu, exploitent leur entreprise sans autre concours que celui de leur femme, de leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans et d'un employé, et à condition qu'ils ne réalisent pas un chiffre d'affaires supérieur à 50.000 francs : cotes de 100 francs et au-dessous : exonération totale ; cotes de plus de 100 francs : modulation uniforme de 100 francs. »

« Il faut donc pour obtenir 100 francs de dégrèvement faire un total d'auparavant, remplir les conditions suivantes : 1° Ne pas être assujéti à l'impôt général sur le revenu ; 2° Entre autres choses, 50.000 francs d'affaires ; 3° Ne pas employer en dehors de sa femme et de ses enfants plus d'un employé. »

« En passant, nous demandons à voir le commerçant qui, réalisant moins de 50.000 fr. d'affaires, pourrait se permettre d'avoir plus d'un employé. Commerçants, mes frères, n'avez donc pas d'illusions sur le montant des prochaines feuilles d'impôts : elles ne seront pas diminuées ! Au contraire, puisque l'impôt général est légèrement augmenté ! »

« Et avant vous permettez de vous plaindre à M. le Ministre des Finances, il vous répondra, comme il l'a fait le 11 décembre « Journal Officiel », page 3.376, deuxième colonne, que « c'est de la politique ! » »

Secrétaire général de l'Association de Contribuables du Nord de la France

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

LE CONFLIT Bolivio-Paraguayen

Les troupes boliviennes se sont repliées sur leurs bases d'opérations et le calme règne à la frontière

Après la convocation de 30.000 réservistes, le gouvernement paraguayen a clos les opérations d'inscription. Il n'appellera pas d'autres réservistes.

Le gouvernement a décrété la création d'un comité national pour les services de maintenance de l'armée et la surveillance de l'économie nationale.

On annonce que le calme règne aux frontières. Les forces boliviennes se sont repliées sur leurs bases d'opérations.



LA CARTE DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Le gouvernement a convoqué le Congrès en séance extraordinaire pour approuver la loi d'amnistie en faveur des anciens révolutionnaires paraguayens.

La conférence panaméricaine attend une note précise de la Bolivie

Le ministre de Bolivie s'est présenté au département d'Etat de Washington et a délivré un message de vive voix à M. Francis White, représentant M. Kellogg, absent.

« M. Audibert va bien, aussi bien que possible, mais actuellement, il reste intransportable. »

M. Briand, président de la S. d. N. poursuit ses consultations

M. Briand, président en exercice du Conseil de la Société des Nations, a reçu hier matin sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, et M. Quintana de León, ambassadeur d'Espagne à Paris, qu'il a mis au courant de ses entretiens d'hier avec les représentants de la Bolivie, du Paraguay, des Etats-Unis, de la République Argentine, etc.

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

C'est n'est plus un chien ; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes similitudes avec le tonneau des Danaïdes, de célebre mémoire : il ne s'empêche pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette ; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation (en termes industriels on pourrait qualifier « d'utilisation rationnelle des sous-produits »).

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

C'est n'est plus un chien ; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes similitudes avec le tonneau des Danaïdes, de célebre mémoire : il ne s'empêche pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette ; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation (en termes industriels on pourrait qualifier « d'utilisation rationnelle des sous-produits »).

« Cherche, Médor ! » Et voilà le cabot qui furete dans le café ; d'un coup de tête, il bouscule une table, et voilà le sou et la langue et... stupéur... Il l'avale ! La monnaie dissimulée sous la table, celle placée sur la cheminée, subissent le même sort.

C'est n'est plus un chien ; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes similitudes avec le tonneau des Danaïdes, de célebre mémoire : il ne s'empêche pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette ; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation (en termes industriels on pourrait qualifier « d'utilisation rationnelle des sous-produits »).